

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02317
Numéro SIREN : 807 856 596
Nom ou dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2020 sous le numéro de dépôt 6493

Greffe du tribunal de commerce de Nice



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/6493

Type d'acte : Procès-verbal du conseil d'administration

Déposant :

Nom/dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Forme juridique :

N° SIREN : 807 856 596

N° gestion : 2014 B 02317



**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 FEVRIER 2020
(EXTRAIT)**

L'an deux mille vingt,
Le 14 février,
À 9 heures 30,

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège par téléconférence sur convocation adressée le 5 février 2020 par trois d'Administration conformément à l'article 15.3 des statuts de la Société.

Sont présents ou représentés :

- M. Jean-Marc Pastorino, membre et Président du Conseil d'Administration
- M. Eric Galliano, membre du Conseil d'Administration (présent) ;
- M. Jean François Daniel, membre du Conseil d'Administration (présent)
- M. Jean-François Roubaud, membre du Conseil d'Administration (présent)
- Mme Valérie Merali, membre du Conseil d'Administration (représenté par Daniel)
- M. Xavier Niel, membre du Conseil d'Administration (représenté par Daniel)
- M. Anthony Maarek, membre du Conseil d'Administration (présent)
- Mme Anne-Sophie Jahan, membre du Conseil d'Administration (représenté par Maarek) ;
- M. Michael Boukobza, membre du Conseil d'Administration (représenté par Maarek).

Monsieur Jean-Marc Pastorino préside la réunion du Conseil.

Le Président de Séance constate que le quorum requis par l'article 15.4 des « Statuts » est atteint et que par conséquent le Conseil d'Administration est réuni.

Le Président de Séance rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à se réunir le jour suivant, qui a été communiqué en même temps que la convocation :

[...]

2. Constatation de la vacance des fonctions de Président de la Société d'Administration de la Société ;



ACM
Bredel

3. Nomination de Monsieur Anthony Maarek aux fonctions de Président
conséquent aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la

[...]

2 DÉCISION

*Constatation de la vacance des fonctions de Président de la Société et de la
d'Administration de la Société*

Le Conseil d'Administration **constate** que les fonctions de Président de la
Président du Conseil d'Administration de la Société de Monsieur Jean-Marc
jour avec effet immédiat et sont désormais vacantes.

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'Ad
représentés [...]*

3 DÉCISION

*Nomination de Monsieur Anthony Maarek aux fonctions de Président de la
aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la*

En conséquence de la décision qui précède, le Conseil d'Administration, ap
des statuts de la Société et en particulier l'article 13, **décide** de nommer :

- **Monsieur Anthony MAAREK**, né le 8 janvier 1976 à Fontena
française, demeurant professionnellement 16 rue de la Ville L'Evê

en qualité de Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée

Le Conseil d'Administration **constate** que, conformément à l'article 15
Monsieur Anthony Maarek sera de plein droit Président du Conseil d'A
pour toute la durée de son mandat de Président de la Société.

[...]

*Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d
représentés [...]*

**Pour extrait certifié conforme
Le Président**

AM

Anthony Maarek



Breider

M. Jean-Marc Pastorino

Groupe Nice-Matin
214, boulevard du Mercantour
06200 Nice

Le 7 avril 2020

Objet : Démission des fonctions de membre du conseil d'administration de Groupe Nice-Matin

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente de ma décision de démissionner de mes fonctions de membre du conseil d'administration de la société Groupe Nice-Matin (807 856 596 RCS Nice) (la « **Société** ») avec effet immédiat.

Je déclare que je n'ai aucune réclamation ou droit de quelque nature que ce soit à l'encontre de la Société en relation avec ces fonctions ou la présente démission et en particulier que la Société ne me doit aucune somme de quelque nature que ce soit en relation avec les fonctions susvisées ou la présente démission.

Je vous prie de bien vouloir faire procéder aux formalités de publicité de cette démission.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Jean-Marc Pastorino

Revoir et valider papers
Anthony HAAAREN

AM.



Beider